

B16 Favoriser le maintien des populations de chauves-souris

Objectif visé

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

Priorité



Finalité de l'action

- Mieux connaître et améliorer le statut des chauves-souris sur le site
- Protéger les gîtes et leurs milieux naturels favorables pour la chasse
- Améliorer les corridors écologiques

Actions liées

B10, B11, D2, D3, E1, E2

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Le grand rhinolophe
- La barbastelle

Secteur concerné

Ensemble du site et particulièrement : prairies permanentes, zones humides ripisylve, milieux boisés, marais littoraux, bâti et corridors écologiques

<i>Maîtres d'ouvrage potentiels</i>	<i>Autres partenaires potentiels</i>	<i>Financements potentiels</i>
Propriétaires et gestionnaires dont Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, Communes, FDC56 et 29, CG56 et 29, Conservatoire du littoral, propriétaires privés	Associations	MEEDDAT (FGMN), contrat Natura 2000, Plan National de Conservation des Chiroptères

Coût total estimé

Selon devis.

Enjeux et problématiques

Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, Étangs du Loc'h et de Lannéec » n'a pas fait l'objet de prospection pour les chiroptères. Pourtant, au vu de la qualité et de la diversité des habitats, il est probable que le nombre d'espèces de chauves-souris utilisant les différentes zones soit assez conséquent et que des espèces remarquables y soient présentes.

Bretagne Vivante, par le travail de ses bénévoles et salariés a accumulé des données et participé à des suivis de populations et à la protection de sites à chiroptères dans la région de Lorient. Les informations sur la région restent cependant fragmentaires et localisées mais permettent de dire que le site Natura 2000 pourrait accueillir au moins 9 espèces dont 4 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore. »

Deux espèces d'intérêt communautaire sont avérées sur le site Natura 2000 : le grand rhinolophe et la barbastelle.

Une espèce est présente dans les communes limitrophes du site Natura 2000 : le grand murin.

Une espèce potentielle dans les boisements limitrophes du site : le petit rhinolophe.

La préservation des chauves-souris passe par une **préservation et gestion adéquate de leurs habitats** de chasse mais également par la **protection de leurs gîtes** contre l'intrusion. Le dérangement est un facteur perturbant pour la reproduction et l'hivernage des différentes espèces.

Mesures liées à l'action

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ 1.1 Études sur les chiroptères

- Il existe des suivis par l'association Bretagne vivante de différents gîtes sur le pays de Lorient mais c'est une étude fragmentaire.

➤ 1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public

- Dispositif vidéo avec caméras infrarouge permet au public visitant le site de Saint-Maurice d'observer la colonie sans dérangement et de s'informer en détail sur la biologie des chauves-souris par le biais d'une exposition et d'autres sources documentaires. Cet équipement pédagogique original issu d'une initiative locale (et premier de ce type en France ouvert au grand public) permet de sensibiliser à la sauvegarde de ces espèces et de leur environnement.

- Organisation de sortie nocturnes « nuits de la chauve-souris » en été.

2. Mesures proposées

➤ 2.1 Études complémentaires sur les chiroptères et leur habitat sur le site

- Actualisation du statut et de la répartition des différentes espèces.

- Cartographie des habitats prioritaires exploités par les chauves-souris à partir de la cartographie des grands types de milieux naturels et développer la connaissance des territoires réellement exploités par les espèces sur le site.

- Repérage, diagnostic et proposition d'aménagement si nécessaire de l'entrée des gîtes.

➤ 2.2 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer

En parallèle des études en lien avec les espèces terrestres et du fait de l'urbanisation importante du secteur, il semble important de mettre en place une réflexion sur les corridors écologiques. En particulier, il serait intéressant d'étudier les corridors existants et à améliorer.

➤ 2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats

Réalisation de travaux de mise en défens des gîtes pouvant présenter des risques de dérangement tout en permettant d'assurer le suivi des populations et gestion de certains habitats si nécessaire.

Calendrier prévisionnel

Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1.1 Études sur les chiroptères	X	X	X	X	X	X
1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public	X	X	X	X	X	X
2.1 Études complémentaires		X	X			
2.2 Réflexion sur les corridors écologiques	X	X	X	X	X	X
2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats				X	X	X

Coûts estimatifs

Mesure	Estimation
1.1 Études sur les chiroptères	
1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public	
2.1 Études complémentaires	Selon devis, prévoir 10 000 €
2.2 Réflexion sur les corridors écologiques	Selon devis
2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats	Selon devis

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif	
Mesure	Indicateurs
1.1 Études sur les chiroptères	Rendu de l'étude
1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public	Fréquentation annuelle des équipement et des animations
2.1 Études complémentaires	Rendu de l'étude
2.2 Réflexion sur les corridors écologiques	Rendu de l'étude
2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats	Nombre de gîtes aménagés, surface d'habitats gérés, factures
Objectif	Suivi des populations de chauves-souris